



Crédible ou pas?

Si vous voulez intervenir efficacement dans les débats publics, sur une multitude de questions sociales et morales, une condition s'impose : vous donner de la formation. Qu'il s'agisse de procréation assistée, d'euthanasie, d'avortement, du rôle de la famille, du mariage, du juste partage des richesses ou de l'environnement, on gagne en crédibilité, comme catholique, lorsqu'on sait expliquer les raisons qui sous-tendent la position de l'Église sur ces questions controversées. Voilà comment on peut espérer influencer le cours des événements et l'avenir de notre pays. Non pas en imposant notre point de vue, mais en proposant des avenues raisonnables favorables au bien commun. C'est pourquoi nous avons tout avantage « à être mieux informés, plus actifs et plus articulés »* au moment de protéger et de défendre la vie humaine et la famille naturelle.

* Mgr V. James Weisgerber, *Rapport du président de la CECC (2008)*.

Le défi est de taille. Jeunes et moins jeunes se désintéressent de la politique et des affaires publiques, manifestent un cynisme malheureux face à la classe politique, et beaucoup de scepticisme quant à l'influence qu'ils peuvent exercer.

La nécessité n'a pourtant jamais été aussi grande du « témoignage et de l'engagement public de tous les baptisés pour réaffirmer la dignité et la valeur unique et irremplaçable de la famille fondée sur le mariage d'un homme et d'une femme et ouvert à la vie, et du témoignage de la vie humaine dans toutes ses étapes. Il faut promouvoir des moyens législatifs et administratifs qui protègent les droits inaliénables des familles, nécessaires pour mener à bien leur extraordinaire mission »¹.

Voilà un appel qui fait écho à celui que l'Église catholique ne cesse de lancer : « Les temps sont désormais mûrs pour que les laïcs assument pleinement leur propre vocation dans l'Église et dans la société »². Et c'est bel et bien immergés dans le monde que les laïcs remplissent leur vocation propre, celle à laquelle Dieu les appelle depuis leur baptême : collaborer avec Lui à la construction d'un monde plus juste et plus humain.

Ils sont variés les domaines de la vie publique qui s'offrent à nos compétences et à nos convictions fondées sur une conscience bien formée. Que nous travaillions dans le domaine de la santé, des affaires, des médias ou du droit, dans l'enseignement ou la politique, que nous soyons parents à plein temps, chercheurs universitaires, chauffeurs de taxi, propriétaires de services de buanderie ou travailleur et

MOBILISATION



solidarité *société* *civile* *bien commun*



travailleuse en usine, nous pouvons tous, chacun selon nos possibilités, jouer un rôle important. Parents, enfants, jeunes et grands-parents, nous pouvons influencer les développements économiques, sociaux, éducatifs, législatifs, administratifs ou culturels, en solidarité avec nos concitoyens et conduits par l'esprit de l'Évangile. Le plus petit geste compte dans la poursuite du bien commun.

Bien sûr, les obstacles sont énormes et nombreux. Au Canada, l'avortement et la recherche sur les embryons humains sont déjà permis. On cherche maintenant à dévaluer encore davantage la vie humaine en légalisant l'euthanasie et le suicide assisté. Nous avons changé la définition civile de nos institutions les plus fondamentales, le mariage et la famille, et, une fois engagés sur cette pente glissante prévue par certains, l'on voudrait maintenant déconstruire encore plus la famille en légalisant la polygamie ou en accroissant le nombre de parents légaux pour un même enfant. Ailleurs, des gouvernements provinciaux empiètent déjà sur les droits éducatifs des parents par le biais de cours obligatoires d'éthique ou de culture religieuse, par exemple. La liberté d'expression est menacée, tout comme la liberté de conscience des professionnels de la santé. D'autres défis se posent à nous : politiques fiscales qui pénalisent les familles à revenu unique ; modèle de développement qui privilégie les riches et appauvrit les pauvres ; etc.

Une mobilisation s'impose. C'est aux familles de développer ensemble une culture et une politique de la famille à l'image de leurs besoins réels. D'où l'importance pour nous, parents, de nous « unir en

associations qui promeuvent l'identité et les droits de la famille dans une vision anthropologique cohérente avec l'Évangile »³. Notre action sera ensuite plus incisive et plus efficace si toutes les associations de familles collaborent entre elles pour défendre et promouvoir leurs droits. N'est-ce pas justement ce que propose la Charte des droits de la famille ?

Se pourrait-il que travailler pour le bien du mariage et de la famille revienne à lutter pour le bien de l'être humain et de la société ? Cela saute aux yeux, puisque « le foyer est le lieu où l'on apprend à vivre dans la vérité, à valoriser la vie et la santé, la liberté et la paix, la justice et la vérité, le travail, la concorde et le respect »⁴.

L'avenir, comme le bien commun, passent par la Famille ! 



Cœur de jeune, rêve de Dieu

Beaucoup de jeunes cherchent des témoins authentiques et convaincants. Ils sont réellement en quête de vérité et de bonheur. Ils possèdent une immense sensibilité aux principes de liberté, de justice, de non violence, de paix, de fraternité, d'amitié et de solidarité. Ils s'insurgent contre l'individualisme qui gangrène la société et n'hésitent pas à servir en s'engageant dans des projets humanitaires. Ils n'ont pas peur du sacrifice, mais craignent de vivre une vie sans but. Ils sont assoiffés d'idéal !

Sans le savoir, des jeunes innombrables portent dans leur cœur le rêve de Dieu pour l'humanité. Quand oserons-nous le leur dire ? Quand les aiderons-nous à trouver le Christ et à Le suivre pour bâtir une culture de la vie ? Quand leur indiquerons-nous la voie politique où ils pourront faire advenir un monde plus juste et plus humain, à l'image des croyances qui les font vivre ?

C'est au sein de leurs familles qu'ils peuvent découvrir l'importance de la tâche politique. C'est là aussi qu'ils peuvent s'initier à leur rôle d'acteurs politiques et se préparer à assumer leurs responsabilités pour transformer la réalité sociale au nom de leur foi.

D'où l'importance d'une éducation permanente aux principes d'une société civile, ainsi que « la nécessité et la priorité de la formation évangélique et de l'accompagnement pastoral d'une nouvelle génération de catholiques engagés en politique pour qu'ils soient cohérents avec la foi qu'ils professent, qu'ils aient de la rigueur morale, une capacité de jugement culturel, une compétence professionnelle et la passion du service pour le bien commun ».*

* Benoît XVI, Assemblée plénière du Conseil pontifical pour les laïcs, 15 novembre 2008.

démocratie témoin responsabilité

Finis les complexes d'infériorité !

Venus des quatre coins du monde, des hommes et des femmes ont trouvé au Canada un pays d'adoption à la hauteur de leurs espérances. Tous ces nouveaux citoyens sont invités à intégrer leur société d'accueil et à perpétuer avec les Canadiens d'origine une démocratie où il fait bon vivre dans le respect les uns des autres.

Nous ne partageons pas tous les mêmes opinions politiques et religieuses, et nos comportements culturels et sociaux varient considérablement. Nous formons une société *pluraliste*. Pour la plupart d'entre nous, il saute aux yeux que, dans ce contexte, une confrontation respectueuse des idées nous fait tous grandir. Pourtant, au nom d'un *faux pluralisme*, certains cherchent aujourd'hui à écarter de la place publique toute opinion contraire à la leur. « À la racine d'un tel concept se trouve une

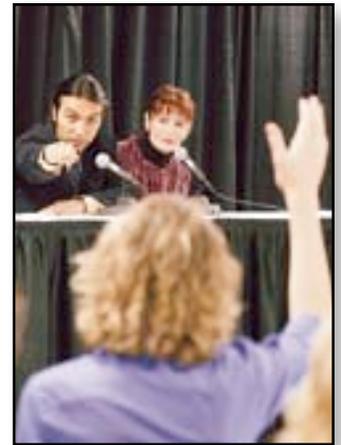


vision areligieuse de la vie, de la pensée et de la morale ; c'est donc une vision qui ne fait pas de place à Dieu »⁵.

C'est souvent au nom de la séparation de l'Église et de l'État qu'on voudrait renvoyer les chrétiens dans leurs églises et leurs salons sous prétexte que la religion est une affaire privée. C'est le point de vue avancé par les partisans d'un *laïcisme agressif* qui menace les libertés de religion, de conscience, d'expression et d'éducation des croyants.

Toutefois, « l'idée de vouloir exclure de force la religion du débat politique public est non seulement une idée imprudente mais également antidémocratique »⁶.

Séparer l'Église et l'État, ce n'est pas séparer la foi et les questions politiques. Ce n'est pas non plus ignorer une importante réalité historique canadienne – la « *coopération* entre l'Église et l'État ». Pour vivre une telle coopération souhaitable, il faut reconnaître que les religions et l'État s'adressent aux mêmes personnes et ont une contribution importante à apporter à la construction de la



société, chacun à leur manière. On bâtit alors un *ordre social sain* qui respecte la diversité et garantit aux citoyens le droit de vivre librement leur propre foi religieuse, y compris dans la sphère publique, sans avoir à séparer leurs convictions religieuses et morales de leurs décisions politiques. Il n'existe pas et ne devrait pas exister au Canada de principe légal ou de théorie qui donne aux convictions des athées et des agnostiques, plutôt qu'à celles des citoyens croyants, une place prépondérante dans la sphère publique.

Comme familles, il nous faut aimer suffisamment la liberté pour refuser d'être marginalisés à cause de nos convictions profondes. Finis les

liberté pluralisme



conscience



« De nouveau, Jésus leur adressa la parole et dit : “ Moi, je suis la lumière du monde. Qui me suit ne marchera pas dans les ténèbres, mais aura la lumière de la vie. ” »

(Jn 8:12)



complexes d'infériorité ! Le problème n'est pas d' « être minoritaires, mais d'être devenus délibérément marginaux, insignifiants, par manque de courage, pour avoir la paix, par médiocrité »⁷. Cette conspiration du silence n'est pas digne de nous. Pas plus que la neutralité d'opinion. Le Christ nous appelle, en tant que citoyens à part entière, à assumer nos responsabilités politiques et à trouver des solutions inspirées de la justice et de la charité aux problèmes de notre société.

Et cette société ressemble beaucoup à celle dans laquelle ont vécu les premiers chrétiens qui, eux aussi, ont dû trouver le courage de marcher à contre courant.

« Les premiers chrétiens rejetèrent des coutumes et des conduites incompatibles avec la foi qu'ils avaient reçue, mais ils ne se sentirent jamais étrangers à la société à laquelle ils appartenaient de plein droit. (...) Les premiers chrétiens ne cherchèrent pas l'isolement, et ne mirent pas de barrières défensives pour garantir leur subsistance même aux

moments où l'incompréhension redoublait. Leur attitude dans les époques de persécution ne fut ni agressive ni peureuse, mais sereine ; le levain agit confondu à la pâte. La présence chrétienne dans le monde fut radicalement affirmative, et l'injustice des persécutions fut incapable d'altérer durablement l'attitude sereine et constructive des chrétiens, qui se montrèrent toujours citoyens exemplaires. (...) Les premiers chrétiens ne furent pas seulement de bons chrétiens, mais aussi des citoyens exemplaires, car leurs devoirs de citoyens étaient pour eux des obligations par lesquelles ils se sanctifiaient. »⁸

Bien sûr, nous rencontrerons de l'opposition ! Mais nous ne sommes pas seuls. En tant qu'enfants de Dieu, nous savons que nous pouvons chaque jour trouver des forces plus grandes que les nôtres dans la prière, l'Eucharistie et le sacrement du Pardon, c'est-à-dire dans la vie de l'Église. L'Église est notre demeure et la source de notre certitude : grâce à elle, nous expérimentons déjà une communion profonde avec tous les hommes et les femmes que nous côtoyons. À la racine de notre engagement dans la sphère publique, il y a le désir de proposer, de rayonner la vérité et l'amour que déjà nous expérimentons en Église. Le Christ y est présent : comment alors ne pas se sentir libres et en sécurité lorsque Il marche et travaille à nos côtés ? Travaillons donc ensemble, en tant que membres de la grande famille de l'Église, pour faire croître le bien commun. 



Charte des droits de la famille

Puisque l'avenir de l'humanité passe par la famille, selon les mots du Pape Jean-Paul II, comment s'étonner que l'Église catholique ait élaboré une *Charte des droits de la famille* (1983) ? Il s'agit, en fait, d'un programme d'action visant à défendre et à promouvoir des droits imprimés dans la conscience de l'être humain et dans les valeurs communes de toute l'humanité.

Fondée sur la conception catholique du mariage – union pour toute la vie entre un homme et une femme, ouverte à la transmission de la vie et orientée vers le bien des époux et des enfants – la Charte considère la famille comme la cellule première et naturelle de la société. Puisqu'elle est la plus fondamentale de toutes les institutions humaines et sociales, sa santé est cruciale pour la société. C'est pourquoi ses droits doivent être respectés. En résumé, la Charte les définit ainsi :

Article 1 – Toutes les personnes ont droit au libre choix de leur état de vie, donc de se marier et de fonder une famille, ou de rester célibataires.

Article 2 – Le mariage ne peut être contracté qu'avec le libre consentement, dûment exprimé, des époux. Les époux, dans la complémentarité naturelle de l'homme et de la femme, ont une même dignité et des droits égaux au regard du mariage.

Article 3 – Les époux ont le droit inaliénable de fonder une famille et de décider de l'espacement des naissances et du nombre d'enfants à mettre au monde, en considérant pleinement leurs devoirs envers eux-mêmes, envers les enfants déjà nés, la famille et la société, dans une juste hiérarchie des



valeurs et en accord avec l'ordre moral objectif qui exclut le recours à la contraception, la stérilisation et l'avortement.

Article 4 – La vie humaine doit être absolument respectée et protégée dès le moment de sa conception.

Article 5 – Parce qu'ils ont donné la vie à leurs enfants, les parents ont le droit originel, premier et inaliénable de les éduquer; c'est pourquoi ils doivent être reconnus comme les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants.

Article 6 – La famille a le droit d'exister et de progresser en tant que famille.

Article 7 – Chaque famille a le droit de vivre librement la vie religieuse propre à son foyer, sous la direction des parents, ainsi que le droit de professer publiquement et de propager sa foi, de participer à des actes de culte en public et à des programmes d'instruction religieuse librement choisis, ceci en dehors de toute discrimination.

Article 8 – La famille a le droit d'exercer sa fonction sociale et politique dans la construction de la société.

Article 9 – Les familles ont le droit de pouvoir compter sur une politique familiale adéquate de la part des pouvoirs publics dans les domaines juridique, économique, social et fiscal, sans aucune discrimination.

Article 10 – Les familles ont droit à un ordre social et économique dans lequel l'organisation du travail soit telle qu'elle rende possible à ses membres de vivre ensemble, et ne pose pas d'obstacle à l'unité, au bien-être, à la santé et à la stabilité de la famille, en offrant aussi la possibilité de loisirs sains.

Article 11 – La famille a droit à un logement décent, adapté à la vie familiale et proportionné au nombre de ses membres, dans un environnement assurant les services de base nécessaires à la vie de la famille et de la collectivité.

Article 12 – Les familles des migrants ont droit à la même protection sociale que celle accordée aux autres familles.

(www.vatican.va)





leadership sphère publique service

3 Une urgence : l'unité de vie

Le Christ a besoin d'ouvriers pour la moisson. Des ouvriers qui seront d'autres Christs au milieu du monde. Qui n'auront pas peur d'avancer au large dans les eaux parfois troubles du monde public et politique, largement sécularisé.

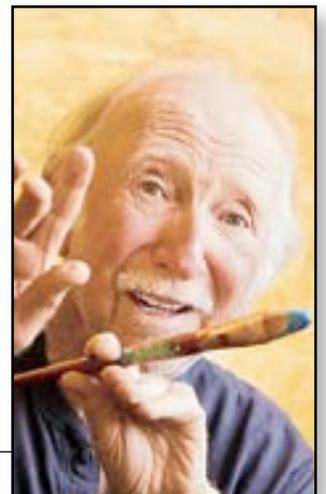
Tous les baptisés portent la responsabilité de participer activement à la vie démocratique, d'être présents là où se dessinent l'avenir et l'opinion publique, pour donner un ton chrétien aux transformations culturelles, sociales et économiques. Il nous revient d'intervenir de notre mieux dans les médias et auprès de nos élus pour défendre les droits de la personne et ceux de la famille.

Les pays d'Amérique ont « besoin de laïcs chrétiens qui soient en mesure d'assumer des rôles de direction dans la société. Il est urgent de former des hommes et des femmes capables d'agir, selon leur vocation propre, sur la vie publique et de l'orienter vers le bien commun. »⁹

Certains entendent même un jour un appel plus précis à servir leurs concitoyens en politique

active. Ceux-là méritent notre respect, notre appui et notre prière. Leur choix professionnel exige de grands sacrifices aux plans personnel et familial. Aristote considérait l'art difficile de la politique comme la vocation la plus noble, avec la philosophie.

Qui veut servir dans l'arène politique doit réaliser qu'il serait grandement injuste de privilégier des droits et libertés individuels contraires au bien commun. Les élus doivent viser le bien commun de tous les citoyens en défendant avant tout le premier des droits fondamentaux. En effet, « la loi morale naturelle et l'enseignement constant de l'Église sur la dignité de la vie humaine de la conception à la mort naturelle imposent à tous les catholiques – notamment aux législateurs, aux juristes et aux responsables du bien commun de la société – de coopérer avec tous les hommes et les femmes de bonne volonté pour mettre en place un cadre juridique juste,





visant à protéger la vie humaine à toutes ses phases. »¹⁰

Il n'est pas rare, pourtant, d'entendre des politiciens catholiques affirmer qu'ils sont personnellement opposés à certaines pratiques (avortement, suicide assisté, procréation assistée, etc.), mais doivent respecter l'opinion de leurs électeurs au moment de voter sur des projets de lois. Ce double standard illustre un genre de schizophrénie spirituelle, un divorce entre la foi et la vie de tous les jours avec ses multiples choix et décisions. La cohérence morale et l'unité de vie exigent qu'on refuse de laisser nos convictions et nos valeurs personnelles à la porte de notre lieu de travail, que ce soit au parlement ou ailleurs. C'est évidemment un idéal de vie exigeant ; mais nous pouvons toujours compter sur l'aide de Dieu et celle de l'Église.

Il va sans dire que les familles chrétiennes, y compris ceux de leurs membres engagés en politique active, ont besoin d'une formation permanente de la conscience pour évaluer les plates-formes politiques et les projets de lois à la lumière de l'Évangile et de la doctrine sociale de l'Église. Pour une personne, agir en conscience est bien différent d'agir suivant une série de principes moraux de son cru. Une conscience bien formée pousse à agir en fidélité avec les principes moraux que Dieu a inscrit dans la loi naturelle gravée au fond de nos cœurs. 

Saviez-vous que...

Saviez-vous que, bien au-delà des campagnes électorales, la participation des familles à la vie publique suppose « un dialogue soutenu avec leurs leaders politiques sur les grands enjeux sociaux »* ?

Saviez-vous qu'il vous est possible de contribuer concrètement à la promotion du bien commun en suivant les pistes suivantes ?...

- Soutenez et encouragez vos élus aux niveaux fédéral, provincial et municipal.
- Allez rencontrer vos élus et communiquez-leur votre point de vue dans des dossiers concrets.
- Téléphonnez aux bureaux de comté de vos élus pour leur demander de voter de telle façon sur des projets de loi précis.
- Écrivez-leur une courte lettre bien documentée (les courriels sont presque inefficaces).
- Participez à l'élaboration des programmes des partis politiques.
- Proposez des candidats et candidates dans différents comtés ; envisagez de poser votre candidature !
- En campagne électorale : informez-vous des grands enjeux ; étudiez le programme de chaque parti avec esprit critique et évaluez-le à la lumière de la doctrine sociale de l'Église ** ; participez aux débats publics locaux ; contactez votre député ; votez en fonction du bien commun.
- Priez pour les élus, et pour les perdants.
- Restez au courant de l'actualité et de l'évolution des dossiers qui affectent la vie sociale et la vie familiale.
- Écrivez aux journaux, téléphonez aux lignes ouvertes, « bloguez », pour faire connaître votre point de vue et influencer ainsi l'opinion publique.
- Créez des « alertes courriels » ou répondez à celles des autres ; encouragez vos amis à intervenir dans le débat public sur des sujets chauds.

* Commission des affaires sociales, Conférence des évêques catholiques du Canada, *Le guide des élections fédérales 2008*.

** Conseil pontifical « Justice et Paix », *Compendium de la doctrine sociale de l'Église* (2005).



potentiel
dignité
respect



4 « L'État ne doit pas remplacer la famille »

Avant même qu'apparaissent les sociétés existait une autre « société », plus petite : la famille. En tant que cellule de base de la grande société, la famille offre l'environnement naturel le plus propice à l'éducation, à la protection et au développement des enfants; c'est au sein de la famille que se développe leur plein potentiel et qu'ils deviennent des citoyennes et des citoyens capables de contribuer au bien commun.

Fondée sur le mariage librement contracté pour la vie, total, fidèle, et fécond, entre un homme et une femme, la famille est également le lieu où les époux peuvent s'épanouir et assumer l'appel fondamental de tout être humain en devenant don l'un pour l'autre.

C'est pourquoi « par sa fonction sociale essentielle, la famille a le droit d'être reconnue dans son identité propre et de ne pas être confondue avec d'autres formes de cohabitation, et de pouvoir compter sur la protection culturelle, juridique, économique, sociale, sanitaire qui lui est due, et de bénéficier d'un soutien qui, en tenant compte du nombre des enfants et des ressources économiques disponibles, soit suffisant pour permettre la liberté dans l'éducation et le choix de l'école. »¹¹

S'il revient à la famille d'assumer son rôle naturel et essentiel de procréation et d'éducation des enfants, il lui faut aussi, de plus en plus, sensibiliser les leaders politiques et l'opinion publique à son rôle irremplaçable dans la société. Il lui faut exiger des politiques fiscales adaptées à ses besoins réels et une politique de la famille sérieuse qui assure aux parents la possibilité réelle d'avoir le nombre d'enfants qu'ils désirent et de les élever eux-mêmes au sein de la famille. Cela passera sans doute par une compensation économique au moins égale à celle qui est assurée à d'autres travailleurs.

Il arrive parfois que l'État soit tenté d'usurper certaines des tâches, comme l'éducation des enfants, que la famille peut fort bien accomplir seule ou en s'associant à d'autres familles. Le principe de subsidiarité vient alors lui rappeler qu'il n'a pas à supplanter l'initiative, la liberté et la responsabilité de la famille. L'État doit plutôt respecter la dignité et la fonction sociale centrale et vitale de la famille en l'aidant à relever ses propres défis. C'est une question de justice sociale.

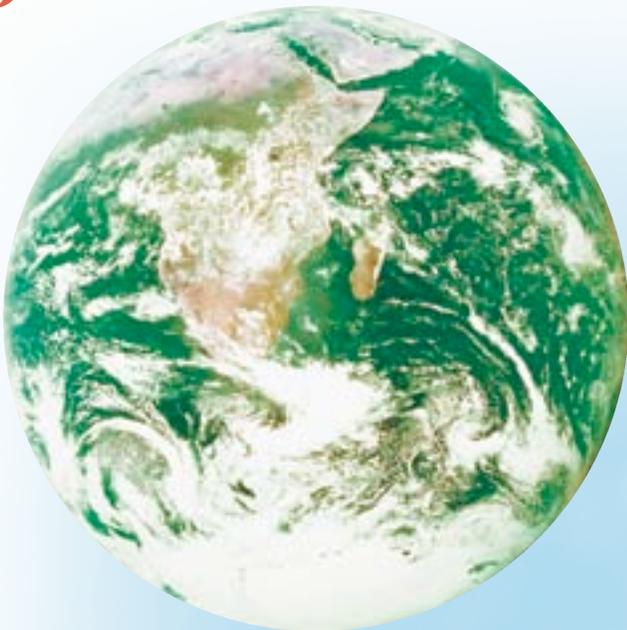




Comme le résumait si bien le président du Sénat du Canada, l'Honorable Noël Kinsella, à l'occasion de la VI^e Rencontre mondiale des familles de Mexico (janvier 2009) :

« L'État ne doit pas remplacer la famille, mais au contraire être disponible pour aider la famille quand cette dernière ne peut compter sur ses moyens ou sur ses capacités pour répondre à ses besoins ». 

**engagement
justice**



vérité

Une civilisation nouvelle

« La seule condition au triomphe du mal, c'est l'inaction des gens de bien », écrivait le philosophe et homme d'État irlandais Edmund Burke. Et nous ? Choisissons-nous d'exercer notre liberté pour assumer avec sérieux nos responsabilités sociales et politiques en plein accord avec la loi naturelle et les enseignements de l'Église, soucieux de faire advenir une culture de la vie et une civilisation de l'amour ?

Si « chaque chrétien est responsable de la construction d'une civilisation de l'amour, tous les chrétiens doivent travailler à réaliser ce projet de telle sorte que juifs, musulmans et autres se sentent invités à y participer. La construction d'une civilisation de l'amour ne peut se réaliser que sur la base de la liberté religieuse et de la tolérance, dans le respect de la dignité de chaque personne humaine ».¹²

Pour la famille qui veut agir ainsi, et persévérer dans le respect des opinions contraires tout en proposant un point de vue à contre-courant, la prière est essentielle. Il en jaillit une force qui transforme la famille en une communauté de disciples du Christ, toujours présent pour l'aider à accomplir son indispensable mission. 

« La plus grande force qui soit au service du développement, c'est donc un humanisme chrétien, qui ravive la charité et se laisse guider par la vérité, en accueillant l'un et l'autre comme des dons permanents de Dieu. L'ouverture à Dieu entraîne l'ouverture aux frères et à une vie comprise comme une mission solidaire et joyeuse. »

Benoît XVI, *Caritas in Veritate*
(conclusion)

Pour aller plus loin, si nous en discussions ensemble?



Voici quelques questions pour orienter un échange en famille, entre amis ou collègues, à la maison, à l'université, en paroisse ou ailleurs :

1. Ai-je une totale confiance dans les Gouvernements de mon pays et de ma province ? Quels sont mes sentiments face à la classe politique ?
2. Quel est l'impact des lois et politiques adoptées par les gouvernements sur ma famille ? Citer quelques exemples. Que puis-je faire pour influencer mon député ou ma députée – au provincial et au fédéral ?
3. Certaines nouvelles rapportées ces temps-ci par les médias me dérangent-elles ? Comment puis-je réagir pour faire connaître mon opinion ? (*Consulter le dépliant de l'OCVF intitulé « Les médias : un défi fascinant pour la famille » - www.ocvf.ca*).
4. Quelles questions relatives à la vie me tiennent particulièrement à cœur ? Comment sont-elles traitées dans la société actuelle ? Que puis-je faire pour les défendre et/ou les promouvoir ?
5. Quelles questions relatives à la famille me tiennent particulièrement à cœur ? Comment sont-elles traitées dans la société actuelle ? Que puis-je faire pour les défendre et/ou les promouvoir ?
6. La mission parentale est-elle valorisée dans notre société ? Quelles actions nous permettraient d'œuvrer en faveur d'une revalorisation du rôle maternel et du rôle paternel ? Quels éléments devrait contenir une véritable politique familiale ? Comment faire pour la promouvoir ?
7. En tant que parents, comment peut-on éduquer les enfants pour en faire des citoyens et citoyennes libres et responsables, conscients de l'importance de leurs idées et de leurs principes de vie dans la construction de la société civile ? Notre exemple a-t-il une importance à cet égard ?
8. Ma famille est-elle consciente du rôle qu'elle peut jouer pour faire advenir une culture de la vie ? Quels moyens s'offrent à nous ? Pourrions-nous nous joindre à une organisation existante ou en créer une avec d'autres familles ? Quelles seraient alors notre mission et nos orientations ?
9. Est-ce que je connais les organismes nationaux et internationaux, ainsi que les médias catholiques, qui se consacrent à la défense et à la promotion de la vie et de la famille naturelle ? Suis-je en contact avec ces organismes et ces médias ?
10. Dans un contexte pluraliste comme le nôtre, quel rôle devons-nous jouer comme catholiques ? Nos libertés de religion, de conscience et d'éducation sont-elles respectées ? Sinon, que pouvons-nous faire à ce sujet ?
11. Quels moyens pourrais-je prendre pour me donner une meilleure formation au plan éthique ? Au plan politique ? Au plan de mes connaissances relatives à l'enseignement de l'Église catholique sur les nombreuses questions touchant la vie et la famille ? Est-ce que je connais les ressources offertes par mon diocèse, par les mouvements ecclésiaux et par les associations de familles ?

NOTES

- 1 Benoît XVI, VI^e Rencontre mondiale des familles, Mexico, 18 janvier 2009.
- 2 Cardinal Tarcisio Bertone, Discours aux évêques, Mexico, 16 janvier 2009.
- 3 Benoît XVI, idem, 17 janvier 2009.
- 4 Benoît XVI, idem, 18 janvier 2009.
- 5 Benoît XVI, 56^e Congrès d'étude national de l'Union des juristes catholiques italiens (2006).
- 6 Mgr Charles Chaput, auteur de « *Render Unto Caesar : Serving the Nation by Living Our Catholic Beliefs in Political Life* », dans une entrevue accordée à l'agence Zenit, 11 septembre 2008.
- 7 Cardinal Stanislaw Rylko, président du Conseil pontifical pour les laïcs, XXIII^e Assemblée plénière du Conseil, 13 novembre 2008.
- 8 François Carvajal, *Parler avec Dieu – Méditation pour chaque jour de l'année*, vol. VII, p. 29, Éditions Le Laurier.
- 9 Jean-Paul II, Exhortation apostolique *L'Église en Amérique*, no 44 (1999).
- 10 Benoît XVI, Rencontre avec Mme Nancy Pelosi, speaker de la Chambre des représentants des États-Unis, 18 février 2009.
- 11 Benoît XVI, VI^e Rencontre mondiale des familles, Mexico, 17 janvier 2009.
- 12 Carl Anderson, *A Civilization of Love – What Every Catholic Can Do to Transform the World* (HarperCollins, 2008), p. xv.



**Organisme
catholique
pour la vie
et la famille**

Cette brochure a été préparée par l'Organisme catholique pour la vie et la famille (OCVF).

Des exemplaires sont disponibles au secrétariat de l'OCVF : 2500, promenade Don Reid, Ottawa, ON K1H 2J2; téléphone : (613) 241-9461, poste 161; télécopieur : (613) 241-9048; courriel : ocvf@ocvf.ca; site Web : www.ocvf.ca.

L'OCVF est parrainé conjointement par la Conférence des évêques catholiques du Canada et le Conseil suprême des Chevaliers de Colomb. Il promeut le respect de la vie et de la dignité humaine, ainsi que le rôle essentiel de la famille. Membres du conseil d'administration de l'OCVF en 2009 :

- M. Mickey Casavant
- Mgr Jean Gagnon
- M^{me} Sharron McKeever
- D^r José A. Morais, MD, FRCPC
- D^{re} Marie Peeters-Ney
- M. Dennis A. Savoie
- Mgr Gerald Wiesner, O.M.I.
- M^{me} Cecilia Zucchi

Familles, à nous de bâtir ensemble un monde meilleur !
Copyright © OCVF, 2009. Tous droits réservés.



For position only
Final info to be
supplied by Printer